

LES ANNONCES

ANNONCES LÉGALES



Votre annonce légale en quelques clics seulement
 A votre service
 Sylvie : 06 13 98 48 90

BESOIN D'AIDE POUR UNE INSERTION LÉGALE
 Appelez votre conseillère
Sylvie Montuy
 au 06 13 98 48 90
 ou sylvie.montuy@lasemaineindesiles-bouloonnais.fr
 Boulevard du Nord, 35
 59800 Boulogne-sur-Mer

Le Phare Flandres
 Vous avez une question concernant votre abonnement ?
 Contactez-vous
03.66.89.04.14
 Du lundi au vendredi de 9h à 18h
 Le samedi de 9h à 12h
 Service clients - CS 1058 - 59823 Lincelles

VILLE DE MARINGHEM
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
 Dans le cadre de marchés publics avec publicité adaptée (Article 28 du CMP)
 Acheteur public: Mairie de BLARINGHEM - rue Pierre Dehion - 59173 BLARINGHEM - Tél : 03.28.43.21.22 - Fax : 03.28.43.23.80 - Mail: mairie@ville-blaringhem.fr
 Objet du marché : Construction d'un beach soccer
 Consultas d'un seul lot
 Date de envoi : 17 octobre 2018
 Date limite de réception des offres : 5 novembre 2018 à 12 heures
 Procédure à suivre : Cahier des charges à retirer en mairie ou sur la plateforme www.indicateursflandres.fr (rubrique marchés publics) ou http://avenirsflandres.le-miroirdespublics.com/

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Communauté de Communes des Hauts de Flandre
(PLU) de la commune de Wormhout
 L'enquête publique que, par arrêté, le Président de la CCHF a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Wormhout
 Cette enquête publique se déroulera pendant une durée de 31 jours, du lundi 19 novembre 2018 à 9h au mercredi 19 décembre 2018 à 17h.
 A été désigné par Monsieur, le Président du Tribunal Administratif de Lille, Monsieur Patrick DURETZ, un qualifié de commissaire enquêteur.
 Les procès, du dossier papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, côté et parache par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Wormhout
 Ils seront disponibles aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Wormhout :
 - Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h-30 à 12h-30 et de 13h-45 à 17h-30
 - Vendredi de 9h à 12h30
 Le dossier sera également disponible en consultation sur la site <https://www.registre-dematerialise.fr/1031> et à partir d'un poste informatique disponible au siège de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, 468 Rue de la Couronne du Bierre 59580 BERGUES
 Chaque pourra prendre connaissance du dossier de modifications du dossier d'urbanisme et consigner éventuellement ses observations (procès-verbal de l'enquête publique) disponible en mairie de Wormhout
 - Sur le registre d'enquête dématérialisée disponible à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/1031>
 - Ple courrier à l'attention du commissaire enquêteur par écrit à la mairie de Wormhout, 47 Place Général de Gaulle 59470 WORMHOUT.
 - Son du bapen dématérialisé à l'adresse
 L'enquête publique-1031@registre-dematerialise.fr
 Le commissaire enquêteur se boudra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions (écrites et orales) à la mairie de Wormhout les :
 - Lundi 19 novembre 2018 de 9h à 12h
 - Mercredi 28 novembre 2018 de 9h à 12h
 - Vendredi 7 décembre 2018 de 13h45 à 17h
 - Mercredi 19 décembre 2018 de 13h45 à 17h
 Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition des personnes concernées sous forme de documents électroniques.
 - La mairie de Wormhout aura jours et heures habituels d'ouverture, jours et heures habituels d'ouverture
 - Sur le site internet de la CCHF www.cchf.fr
 Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi N°78-753 du 17/07/78 modifiée.
 Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorable, à la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Wormhout éventuellement modifiée sera approuvée par délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Commune de Bourbourg (Nord)
Des services de Bourbourg (Nord)
 Le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque a déposé un dossier d'autorisation environnementale (OTA) portant sur la reconstruction de la station d'épuration de Bourbourg. À l'issue de l'enquête publique, le présent pourra autoriser l'opération au titre de l'article L.214.3 du code de l'environnement.
 Cette demande est soumise à une enquête publique dématérialisée du lundi 19 novembre 2018 au mercredi 19 décembre 2018 inclus dans la seule commune de BOURBOURG ou la public pourra prendre connaissance du dossier, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations qui seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.
 Il pourra également consulter la version numérique de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord (62 boulevard du Belfort à Lille) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet www.nord.gov.fr des services de l'Etat dans le Nord.
 Monsieur Jean-Pierre DEKEISTER, en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de BOURBOURG les :
 - lundi 19 novembre 2018 de 14H00 à 17H00,
 - mardi 20 novembre 2018 de 14H00 à 17H00,
 - jeudi 06 décembre 2018 de 09H00 à 12H00,
 - samedi 15 décembre 2018 de 09H00 à 12H00,
 - mercredi 19 décembre 2018 de 14H00 à 17H00.
 Les observations peuvent également être adressées par écrit, pendant toute la durée de l'enquête au commissaire enquêteur :
 - par écrit à l'adresse du siège d'enquête, mairie de BOURBOURG, Place de l'Hôtel de Ville, BP 50, 59630 BOURBOURG.
 - par voie électronique, via l'adresse ccim-seep-participation-public@nord.gov.fr en précisant l'objet de l'enquête.
 Le dossier d'enquête publique comprend un dossier d'autorisation environnementale (OTA) avec une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire ainsi que l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du DELTA de l'AA.

AVIS AU PUBLIC
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PRÉFET DU NORD
 Le Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque informe le public qu'un arrêté préfectoral portant autorisation unique au titre de l'article L.214.3 du code de l'environnement concernant la réalisation de l'appontement Nord du Quai à Ponderaux Ouest sur la commune de LOON-PLAGE, a été pris le 19 octobre 2018. Il pourra être pris connaissance de l'intégralité de l'arrêté préfectoral en mairie de LOON-PLAGE.

Légale express

VOTRE NOUVEAU SITE D'ANNONCES LÉGALES

LES +
 ✚ FACILE
 ✚ RAPIDE
 ✚ PRATIQUE
 ATTESTATION DISPONIBLE DE SUITE
 CONSEILLÈRES À VOTRE DISPOSITION
 Votre annonce légale en quelques clics seulement
 entrepreneurs.legales.info

Amélie au 06 20 68 28 92
 et Sylvie au 06 13 98 48 90

Le Phare Flandres
 LeSémois LeSémois LeSémois LeSémois
 LeSémois LeSémois LeSémois LeSémois

LE SAVIEZ-VOUS ?
 Avec actulegales.fr, vous consultez GRATUITEMENT les annonces légales de moins d'un an
Actulegales.fr
 Tous les jours, toutes les annonces légales reprises

Flandres APJM OJD
 Forfait 1884 - Logo moyen 8784
 0959 1232 C 9696 ISSN 1038-4100
 www.legales.flandres.fr

Assistante commerciale
 Stéphanie Delveleyre
 19 rue des Fauves Murs - 59140 Dunckerque
 Tél. 03 20 26 44 89 - Fax 03 20 26 44 80

Abonnement - Service clients
 01 36 85 4 14
 Groupe Nord Urban
 CS 10645
 59522 Lincelles
 service.client@actulegales.fr

Publitéc
 Éditeur du journal Les Échos
 10 rue de la République - 59800 Boulogne-sur-Mer

Le Phare
 Forfait 2002 - Logo moyen 18 278
 0959 1232 C 9696 ISSN 1038-4100
 www.legales.flandres.fr

Directeur général et directeur de la publication
 Yann Guéhen

Rédacteur en chef
 René Faucon

Publicité
 opération@lephare.fr
 03 21 01 86 00

Publicité extra-locale
 03 21 01 86 00 - 03 21 01 86 00
 yann.guehen@lephare.fr

Présentation du journal
 Les cahiers de la presse
 35 rue du Noyer - BP 106
 Flandres-Occidentales - 59622
 Imprimeur par papier géré par l'édition
 au grand débit de feuilles

Présentation du papier
 Flandres-Occidentales
 100g/m² de papier recyclé :
 supprime 50% et plus à l'usage
 La fabrication de ce journal
 s'inscrit dans le respect de l'environnement
 CO2 réduit, papier recyclé, encres végétales

